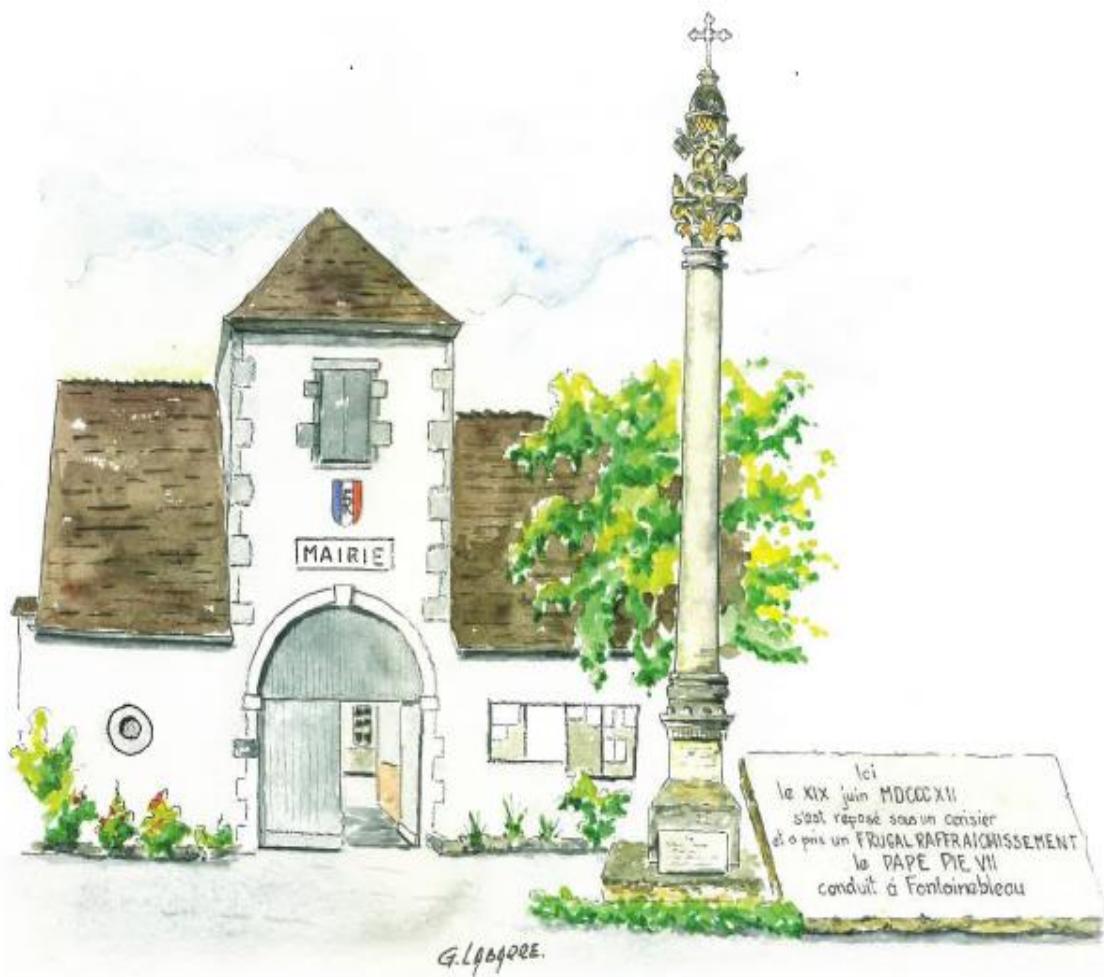


# D.I.C.R.I.M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS

## TRONSANGES



La mairie et la colonne du Pape (composition)



# COMMUNE DE TRONSANGES

## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL

### SUR LES RISQUES MAJEURS

#### DICRIM

La sécurité des habitants de Tronsanges est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Conformément à la réglementation en vigueur, (L. 125-2 du Code de l'environnement), le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune et précise les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Un plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a pour objectif d'organiser les secours au niveau communal a été élaboré et remis à jour cette année. Le DICRIM vient en complément du PCS.

#### **Que dit la loi :**

Selon l'article L.125-2 du Code de l'environnement, tout citoyen a droit à une information sur les risques majeurs naturels et technologiques auxquels il est exposé ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui le concernent.

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Les différents types de risque majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en 3 catégories :

- ✓ Les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, tempête...
- ✓ Les risques technologiques : industriels, nucléaire
- ✓ Les risques de transports de matières dangereuses : par route, autoroute, voies ferrées et par canalisations.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- ✓ Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- ✓ Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques...), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce document.

## LES RISQUES NATURELS



### RISQUES D'INONDATION



La commune de Tronsanges peut être soumise à des inondations occasionnées par le débordement de sources ou ruisseaux se jetant dans la Loire.

Les mesures prises en concertation avec le Préfet :

- ✓ Un service de prévision des crues est en place pour la Loire. Il permet d'exercer une surveillance de la montée des eaux par des stations de mesure.
- ✓ En cas de danger, le Préfet met en alerte les services publics et prévient le maire par l'intermédiaire de la gendarmerie.
- ✓ Le Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile (SIDPC) à la Préfecture de la Nièvre informe le maire bi quotidiennement de l'évolution de la crue.
- ✓ Le maire retransmet les informations à la population concernée par téléphone, mégaphone...

### COULEURS DE VIGILANCE CRUES

VERT	Pas de vigilance particulière requise
JAUNE	Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entrant pas de dommages significatifs
ORANGE	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
ROUGE	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

## 2 types d'inondation existent :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de fortes pluies.



*le risque*

## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



➤ fermez portes,  
fenêtres, soupiraux  
aérations



➤ montez à pied  
dans les étages



➤ fermez le gaz  
et l'électricité



➤ écoutez la radio  
➤ respectez les  
consignes des  
autorités



➤ n'allez pas chercher  
vos enfants à l'école  
pour ne pas les  
exposer



➤ ne téléphonez pas,  
libérez les lignes  
pour les secours

## APRES L'INONDATION

- Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation
- Rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffez dès que possible
- Evaluez les dommages et renseignez-vous auprès de votre assurance.

## LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



### RISQUES NUCLEAIRE



La Commune de Tronsanges n'est pas concernée directement par un accident nucléaire, néanmoins la centrale de Belleville est située à proximité dans le département du Cher (50 km de la commune). Si un accident se produisait au sein de la centrale, il est possible qu'un nuage radioactif atteigne celle-ci. Entrainant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

#### Les mesures de prévention :

- ✓ Des mesures préventives sont imposées aux centrales nucléaires
- ✓ Une surveillance permanente de l'installation et des rejets est exercée par la centrale
- ✓ Le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) sera déployé en cas d'incident.
- ✓ En cas de problème, le maire déclenchera le Plan Communal de Sauvegarde pour définir les points de ralliement et organiser les secours.

### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez les portes et les fenêtres et éloignez-vous en



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle



Ne téléphonez pas, (sauf urgence) libérez les lignes pour les secours

## LES RISQUES DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



### RISQUES DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

Sur la commune de Tronsanges, le transport des matières dangereuses se fait essentiellement par l'A77, la voie ferrée Paris-Clermont et par canalisation de transport de gaz haute pression.

#### Les mesures prises :

- ✓ Règlementation rigoureuse spécifique au transport
- ✓ Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain :
  - Plan de secours spécialisés élaborés et mis en œuvre par le Préfet,
  - Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) de la direction de la population et du transport du gaz de France
- ✓ Des plans généraux d'organisation départementale des secours :
  - Plan ORSEC,
  - Plan rouge destiné à porter secours à de nombreuses victimes ;
  - Plan de secours spécialisé « Transport de Matière Dangereuses »
  - Plan de lutte contre la pollution des eaux
  - Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) prévoit la prise en charge des enfants





## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### Si vous êtes témoin :

- ✓ Donner l'alerte en précisant le lieu exact de l'accident et la nature du sinistre

**15**  
SAMU

**17**  
Police  
Gendarmerie

**18**  
Pompiers

**112**  
Toutes  
urgences

- ✓ Ne déplacer pas les victimes sauf en cas d'incendie
- ✓ Eloignez-vous de l'accident en cas de feu ou de nuage毒ique

### Les réflexes qui sauvent :



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez les portes et les fenêtres et éloignez-vous en



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle



Ne téléphonez pas, (sauf urgence) libérez les lignes pour les secours

## APRES L'ACCIDENT

- ✓ Attendre la levée de l'alerte pour quitter le local de confinement
- ✓ Aérer le local